



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe de recrutement de CPE**

### **Exemple de sujet pour la première épreuve d'admission**

*À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe de recrutement de CPE sont modifiées. L'arrêté du 25 janvier 2021, publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

## Epreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

**Durée de la préparation : 2 heures**

**Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé 20 minutes, entretien 40 minutes)**

**Coefficient 5**

### **SUJET :**

Vous exercez dans un collège engagé dans un processus de labellisation E3D.

Dans la perspective de la réunion des professeurs principaux, vous préparerez une fiche projet visant la mobilisation des délégués de classe dans une démarche de réduction des déchets à la cantine.

### **Composition du dossier**

Document n°1 : D. RIFFET, Qu'est-ce que le développement durable ? mis à jour le 20/02/2020, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, nos expertises.

Disponible sur : <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/quest-developpement-durable> (consulté le 01/03/ 2020).

page 1/4

Document n°2 : VADEMECUM, Education au développement durable, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, janvier 2021. Extrait p.37

page 2/4

Document n° 3 : éducation.gouv.fr – Infographie – communiqué de presse de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale, le 5 juin 2019 : Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité.

Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/cid142581/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-biodiversite.html> (consulté le 3 février 2020)

page 3/4

Document n°4 : *Transition écologique, Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030*, circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019. Ministre de l'éducation nationale. Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019. Extrait

page 4/4

**Document n°1 : D. RIFFET, Qu'est-ce que le développement durable ? mis à jour le 20/02/2020, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, nos expertises.**



Qu'est-ce que le développement durable ?

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? C'est pour répondre à cette question essentielle qu'est né le concept de développement durable.

### **De nouveaux défis pour l'humanité**

En 1800, notre planète comptait 900 millions d'êtres humains. En 2020, nous avons atteint les 7,8 milliards, et en 2100, nous serons près de 10 milliards... La croissance de la population humaine s'accompagne d'une augmentation des consommations individuelles.

L'augmentation vertigineuse des besoins humains est problématique dans un monde aux ressources limitées.

En effet, la vie humaine dépend de nombreuses ressources naturelles (énergie, ressources alimentaires, matériaux...) et services écosystémiques (par ex. : pollinisation, régulation et épuration de l'eau, barrières naturelles de protection...). Ces ressources et services, ayant une capacité limitée à se renouveler, peuvent être menacés par une exploitation ou une dégradation excessive.

De fait, de nombreux cycles naturels sont détériorés : régulation et épuration de l'eau douce, fertilité des sols, stockage de carbone dans les forêts, perte de biodiversité... Avec, à la clé, des risques de pénurie.

Il est clair que les 10 milliards d'hommes et de femmes que comptera notre planète en 2100 ne pourront pas vivre sur le modèle actuel des pays industrialisés. Les écarts grandissants de richesse entre et au sein des sociétés engendrent tensions et conflits. À l'heure actuelle, 80 % des ressources naturelles de la planète sont consommées par 20 % de la population mondiale.

### **Qu'est-ce que le développement durable ?**

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- la dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- la dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- la dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

### **Les établissements, incubateurs de projets globaux : les démarches E3D**

Parmi les possibilités d'engagement et d'actions d'éducation au développement durable, la démarche globale E3D – « Établissement en démarche de développement durable » – est particulièrement structurante.

Support d'analyse, objet d'expérimentation pratique pour les élèves et outil de mise en cohérence de toutes les actions au sein des établissements, la démarche E3D est le socle territorial de déploiement de l'EDD, y compris dans le cadre de partenariats internationaux qui lient des établissements français à des établissements installés à l'étranger. Il ouvre un champ large d'expérimentations, qui peuvent associer différents types d'actions.

La mobilisation des élèves est un facteur fondamental de la pleine réussite de cette démarche. Chacune des phases de son élaboration intègre progressivement et dans la mesure du possible les élèves, en premier lieu les éco-délégués, en leur fournissant les informations et les aides méthodologiques utiles à l'exercice de leur rôle de relais et de porteurs de projets auprès de leurs camarades. Le projet global se constitue également de l'ensemble des initiatives prévues par les éco-délégués et encadrées par le référent EDD de l'établissement, le chef d'établissement, le CPE ou tout autre membre de la communauté éducative.

La démarche E3D construit ainsi un environnement cohérent et motivant qui permet à l'élève de s'engager dans son environnement quotidien, tout en faisant l'expérience du dialogue et de la démarche de projet, c'est-à-dire d'une citoyenneté active, créative et constructive, dans un cadre institutionnel et pédagogique précis.

La qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement est essentielle. Elle peut viser la gestion durable du bâti scolaire (fournitures, énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, maintenance et nettoyage...), comme des projets de créations pérennes initiés par les éco-délégués impliquant une validation et un support territorial. Ce partenariat a vocation à favoriser une bonne appréhension des organisations institutionnelles, mais également des réalités sociales, économiques et environnementales locales. [...]

Document n° 3 : éducation.gouv.fr – Infographie – communiqué de presse de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, le 5 juin 2019 : Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité.

# 8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**1. FAIRE** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).



**5. ENGAGER** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable. Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022

Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://educ.col.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>



**2. IDENTIFIER** un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée. Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.



**6. ÉTUDIER** le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



**3. CONSACRER** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.



**7. INTÉGRER** les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



**4. INTÉGRER** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.



**8. CRÉER** un prix EDD 2030\* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.

\* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.



**POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE**

**Document n°4 : Transition écologique, Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030, circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019. Ministre de l'éducation nationale. Bulletin officiel n°31 du 29 août 2019. Extrait**

[...]

3.1 L'EDD, une éducation transversale renforcée dans les programmes

L'EDD est une éducation transversale. Elle doit permettre aux élèves de s'approprier les enjeux de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité, de façon scientifique, pédagogique et civique. Elle permet d'appréhender l'ensemble des dimensions environnementales, sociales, économiques et civiques du développement durable.

Ainsi, elle s'inscrit dans le prolongement de l'agenda 2030 des Nations unies. Elle relève de contenus et de démarches s'inscrivant dans les enseignements disciplinaires généraux, technologiques et professionnels, et dans les enseignements et dispositifs interdisciplinaires. Elle constitue un élément important de l'enseignement moral et civique, et de l'éducation à la citoyenneté.

Les enjeux du développement durable sont intégrés aux programmes d'enseignement dès le niveau primaire jusqu'au lycée, tant dans les enseignements obligatoires que dans les enseignements de spécialité des voies générales et technologiques :

- au lycée général et technologique, les enjeux de changement climatique et de biodiversité sont présents tant dans le programme d'enseignement scientifique, qui sera commun à tous les élèves de la voie générale, que dans l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre en classe de première, dans le thème Enjeux contemporains de la planète ;
- dans la voie professionnelle, la réalisation du chef d'œuvre en CAP et baccalauréat professionnel peut utilement porter sur la mise en œuvre du développement durable.

Afin d'être mieux préparés à ces enseignements et projets, les professeurs bénéficient, dans le cadre de la réforme de la formation initiale, d'actions de formation disciplinaires et transversales sur ces thématiques, ainsi que d'actions de formation continue. Les coordonnateurs académiques EDD et les délégués académiques à la vie lycéenne veillent à inscrire dans le plan académique, des formations de formateurs dédiés à accompagner l'engagement des élèves pour le développement durable. Ces formateurs déploieront des formations à destination des référents EDD 2030 et des éco-délégués dans les réseaux d'établissement. Ces modules devront permettre aux équipes adultes-élèves de co-construire et de mettre en œuvre des projets EDD. [...]